

Adam Kersten

LES MAGNATS — ELITE DE LA SOCIETE NOBILIAIRE

L'idéologie de l'égalité nobiliaire, clef de voûte de la pensée sociale et politique dans l'ancienne République polonaise, fruit de la prépondérance, de la force économique et de la position politique que la noblesse avait acquises au XVI^e siècle, attirait toujours l'attention des étrangers qui visitaient la Pologne. C'était, à côté de nombreux autres phénomènes qu'ils n'arrivaient pas à comprendre, une particularité très spécifique qu'ils observaient avec curiosité, et que certains d'entre eux s'essayaient même, tant bien que mal, à analyser. « Le voyageur d'Europe », Albert Jouvin de Rochefort, dans sa description, dédié au ministre de Pomponne, des voyages qui l'avaient conduit en Angleterre, au Danemark et en Suède, affirmait qu'il n'y avait nulle part au monde une noblesse plus vraie qu'en Pologne. Un simple noble y est l'égal du plus puissant seigneur du royaume, si celui-ci n'assume pas une fonction publique. A en croire l'observateur français, un noble investi d'une dignité, avait plus de pouvoir au parlement qu'un prince, à l'exception des membres de la famille royale. Et Rochefort vient de conclure que ce noble, même dépourvu de fortune, n'en valait pas moins autant qu'un autre, fût-il le plus riche de Pologne. La plus grande vertu, aussi bien des riches que des pauvres, y était l'amour de la liberté, qui n'avait rien d'égal nulle part au monde.

Si je cite ces observations, ce n'est pas que j'attache trop d'importance aux récits, souvent trompeurs, de voyageurs, agents diplomatiques ou gazetiers du XVII^e siècle. Mais c'est que Rochefort avait aperçu un phénomène parfaitement illustré par ce proverbe qui, depuis quelque quatre cents ans, résume, dans la conscience de la société polonaise, l'image qu'elle se fait de la Pologne d'avant les partages : « le plus pauvre des nobles est l'égal du voïvode ».

L'idéologie de l'égalité nobiliaire — et c'est à dessein que je me

borne à ne parler que de l'idéologie car, pour ce qui concerne cette « égalité » même, le problème est à la fois fort complexe et peu étudié, comme c'est souvent le cas des problèmes qui semblent évidents — explique, d'une part, l'absence de tout signe formel de stratification sociale au sein de la « nation nobiliaire », et, de l'autre, le seuil très élevé et très difficile à passer, qui séparait cette « nation », ces 10 % d'hommes « bien nés », comme on disait aussi en Pologne, du reste des habitants (remarquons que la proportion indiquée résulte des calculs effectués dans les seuls territoires ethniquement polonais, elle serait évidemment plus faible, si l'on tenait compte également des territoires situés à l'est de la République). On peut se demander, au demeurant, s'il est en général juste de parler à ce propos de passage d'un seuil, alors que, pour accéder à la noblesse, il avait fallu en assimiler au préalable tous les traits caractéristiques. L'homme qui voulait pénétrer dans l'ordre de noblesse devait être — avant même d'y parvenir — plus noble que les nobles. Il le devait pour des raisons non seulement psychologiques, mais avant tout sociales. Les poètes sont parfois d'excellents sociologues : voici une caractéristique à la fois pertinente et lapidaire de la noblesse polonaise, formulée en quelques lignes, au XVII^e siècle, par Maciej Kazimierz Sarbiewski, dont l'oeuvre, grâce à la langue latine toujours encore universelle à l'époque, était connue bien au-delà des frontières de la République : « Braves Polonais, fiers gaillards, nation célèbre mais oisive. Nobles et libres depuis des siècles, ils sont égaux en droit. Ils détestent les princes, qu'ils soient héréditaires ou nommés. Mais ne sont point prêts à partager leur liberté et leur dignité avec le roturier ».

Résumons : la société nobiliaire se caractérise par une pétrification très poussée des critères formels — naissance « de père et de mère descendants de la noblesse antique » (Opaliński) — d'appartenance à la couche sociale supérieure, que l'on identifiait à la nation, en même temps que par l'absence complète de critères formels d'appartenance à l'élite de cette couche. Il en résulte, pour le chercheur, de sérieux problèmes. Si un Lawrance Stone a pu, avec toutes les réserves qui s'imposaient, étudier un groupe de 382 personnes portant des titres déterminés, l'historien polonais qui tente d'esquisser d'une manière quantitative ou seulement des-

criptive l'histoire de l'élite nobiliaire, doit, lui, commencer par les premières lettres de l'alphabet, c'est-à-dire par trouver une réponse à la question : qui, parmi les centaines de milliers de nobles, entrera dans le champ de ses réflexions et évaluations ? En d'autres termes, il doit commencer par chercher une définition liminaire et hypothétique qui, au lieu de déterminer par son choix les résultats des recherches, sera, au contraire, vérifiée et corrigée en cours d'exploration, pour servir aux recherches ultérieures, plus précises déjà, et qui constitueront un pas en avant dans la compréhension du processus historique.

Cette définition, l'historiographie polonaise n'en a pas, elle connaît, en revanche, le terme de magnat, dont elle use et abuse avec désinvolture. Je dis bien : terme et non pas notion, car une notion doit être précisée, pour le moins dans ses grandes lignes. Le terme de magnat s'emploie en polonais d'une manière inexacte, confuse et non dialectique. Et cela, aussi bien dans la langue courante que dans les dictionnaires, livres historiques ou manuels. Qu'il s'agisse d'un personnage du XI^e, du XVII^e ou du XX^e siècle, on y emploie sans distinction l'un des termes considérés comme interchangeables : grand seigneur, magnat, aristocrate. Preuve, s'il en faut, que ces termes n'ont pas le caractère d'une catégorie historiquement définie, mais servent à désigner l'élite sociologique de la société étudiée. C'est ainsi que, dans le premier grand dictionnaire de la langue polonaise, de Samuel Linde (1807 - 1814), le mot *magnat* signifie grand seigneur et son dérivé *magnatyzm*, aristocratie, style de seigneur. Il en va de même des autres dictionnaires et encyclopédies du XIX^e siècle : grand seigneur, richard, le plus grand des nobles, la plus haute classe de la noblesse (*Słownik języka polskiego...* [Le dictionnaire de la langue polonaise...], 1861 ; *Encyklopedia powszechna* [Encyclopédie universelle], 1859 - 1968, éditions S. Orgelbrandt). Les dictionnaires du XX^e siècle (*Słownik języka polskiego tzw. Warszawski* [Le dictionnaire de la langue polonaise, dit de Varsovie], 1900 - 1927, et, dernier mot de la science polonaise en la matière, *Słownik języka polskiego* sous la rédaction de W. Doroszewski, publié à partir de 1958) assimilent la signification du mot magnat à l'appartenance à l'élite : grand seigneur, richard, aristocrate, puissant membre de famille aristocratique ; à la seule exception de « richard », toutes ces appel-

lations s'appliquent, en principe, aux sociétés précapitalistes, mais, en réalité, elles sont déjà tellement associées à la notion de couche supérieure d'une classe sociale déterminée que l'on dit couramment : magnats de l'industrie, aristocratie ouvrière, aristocratie marchande. Les paysans sont sans doute le seul groupe social important auquel on n'applique aucune de ces expressions.

Cet état de choses a, bien entendu, ses raisons, et ce n'est pas aux linguistes de corriger l'histoire. La société nobiliaire, fascinée par une idéologie dont la fonction était extrêmement importante aussi bien pour ses couches inférieures que pour son élite — qui s'en servait, quant à elle, pour canaliser les sentiments de mécontentement — cette société ne pouvait pas créer, et ne créa pas un terme ou une notion distincts pour désigner ses sommets. Bien au contraire, elle fit tout pour camoufler la stratification réelle : tous étaient « messieurs les frères » ; à l'époque des rois électifs, le roi lui-même soulignait son identité avec ceux qui l'avaient élevés au trône, et c'est pour cela, précisément, qu'il leur semblait être l'un d'entre eux. N'est-il pas caractéristique que Jean III Sobieski, magnat et sénateur par excellence, qui, au lendemain de son élection, cherche le moyen d'assurer la succession du trône à son fils, n'en tient pas moins à déclarer, dans un grand discours adressé à la noblesse, qu'il n'était qu'un noble parmi d'autres, l'égal de ceux qui l'avaient élu roi ?

Nous venons d'employer le terme « sénateur ». Or, c'est lui qui détermine, dans ce qu'on pourrait appeler l'idéologie officielle, la ligne de partage au sein de la nation nobiliaire. « Messieurs les nobles et messieurs les sénateurs », cette distinction, nous la retrouvons dans presque toutes les sources, polonaises aussi bien qu'étrangères. Le pauvre noble-fonctionnaire dont nous avons évoqué le cas tout au début, d'après Rochefort, était châtelain, il siégeait au sénat, il était sénateur. Gaspard de Tende, plus savant que Rochefort mais moins bon observateur, incline à assimiler les sénateurs aux pairs anglais, en soulignant que les seigneurs polonais sont tellement fiers de leur dignité de sénateurs qu'ils refusent tous les titres héréditaires offerts par l'empereur. On pourrait continuer sur cette lancée, mais cela ne nous apportera rien de nouveau. En contact, depuis des années, avec les sources du XVII^e siècle, je peux affirmer, en tant que « témoin oculaire » en quel-

que sorte, que le terme de magnat était très rarement employé dans les écrits politiques, les documents officiels et la correspondance. Nous reviendrons plus loin sur la question du siège de sénateur en tant que critère de situation sociale ; pour le moment, cette question nous intéresse dans le contexte des problèmes terminologiques. Elle est, de ce point de vue, d'autant plus importante que, dans l'historiographie polonaise, et notamment dans les travaux des historiens du système socio-politique, il est assez souvent affirmé que chaque sénateur était, par la même, un magnat. On sait que tous les archevêques, évêques (catholiques seulement), voïvodes, châtelains et ministres siégeaient d'office au sénat. Mais ces sièges, au nombre de quelque cent soixante-dix, et pour lesquels on se battait avec acharnement, avaient leur hiérarchie extrêmement stricte. Chaque siège était source de prestige parmi la noblesse, mais seuls certains d'entre eux étaient liés à un réel pouvoir. Il existait, certes, une corrélation entre dignité de sénateur et appartenance à l'élite de la société nobiliaire, mais, fût-elle très poussée, il ne semble pas que l'on puisse, pour se faciliter la tâche, mettre ici un signe d'égalité (chaque sénateur est magnat, chaque magnat est sénateur). On peut se demander pourquoi les historiens, dont c'est la vocation, sinon le devoir, n'ont pas essayé de corriger cette confusion d'idées. Pourquoi ils ne se sont pas attachés à établir, du moins sur le terrain de la science, les distinctions entre groupes sociaux aussi différents, et dont le seul dénominateur commun tenait au fait qu'ils étaient placés, chacun à son époque, au sommet de l'échelle sociale. On peut comprendre qu'un poète comme Adam Mickiewicz pouvait appeler magnat un seigneur du XI^e siècle, mais comment expliquer que l'on trouve la même erreur dans des oeuvres jouissant de toute l'autorité de l'histoire scientifique. La réponse est simple : le développement de la science historique n'est pas seulement fonction des tendances idéologiques, mais obéit aussi à certaines lois assez rigoureuses. Ce n'est qu'à présent que l'historiographie polonaise voit se poser devant elle, dans toute leur étendue, les questions qui devront forcément, et probablement dans un proche avenir, apporter la solution des problèmes soulevés. Ajoutons à cela la question évoqué par Stone, celle de l'accessibilité universelle des sources, question qui, non seulement en Po-

logne, mais, aussi étonnant que cela puisse paraître, même en Angleterre, n'a été résolue qu'après la Seconde Guerre mondiale.

Toute tentative d'établir les critères d'une élite sociale doit prendre comme point de départ l'élément du temps. Il nous faut bien rappeler ici cette vérité de La Palice, sans quoi nous risquons de ne jamais sortir de la confusion des mots dont aucun n'aura un sens univoque. Convenons, sans heurter en cela l'esprit de la langue polonaise, que le terme *magnats* désigne l'élite de la seule République nobiliaire, une élite qui naquit et disparut avec celle-ci. Autrement dit, que c'est une catégorie historico-sociologique et non pas purement sociologique, comme dans le cas de l'identification des *magnats* avec quelque autre élite. La couche de *magnats* se forma en fonction de profonds changements qui embrassaient tous les domaines de la vie sociale et marquaient une nouvelle phase de développement historique. Ces changements s'accompagnaient de transformations tout aussi radicales de la structure des classes et groupes sociaux. C'est dire que le processus de formation de la couche de *magnats* alla bien au-delà de simples changements de composition, d'un simple remplacement de vieilles familles seigneuriales déchues ou en voie de disparition par des familles nouvelles. L'élite naissante différait de l'élite ancienne tout autant que la démocratie nobiliaire différait de l'Etat féodal ; elle était le produit de nouveaux rapports économiques, sociaux, politiques et idéologiques. En observant de plus près le processus de naissance de transformations tout aussi radicales de la structure des classes les étapes successives de l'évolution d'une partie de l'élite seigneuriale vers une élite de *magnats* ; les changements interviennent lentement et progressivement, mais ils n'en sont pas moins nettement perceptibles.

La couche des *magnats* doit donc être considérée comme l'élite nobiliaire propre à une phase déterminée du développement social, et dont le déclin commencera avec l'apparition de nouveaux phénomènes socio-économiques, au XVIII^e siècle. C'est ainsi que son existence s'étendra sur quelques huit générations et durera plus de deux cents ans.

En soulignant le caractère historique, nous mettons en quelque sorte au premier plan son aspect dynamique : la naissance, l'épanouissement et le déclin de l'élite nobiliaire sur l'arrière-fond

du processus de transformation de toute la société. Cependant, une telle approche — plus profonde, à mon avis et promettant de déboucher sur des conclusions plus amples, parce que prenant en considération des questions aussi capitales que la promotion et le déclassement du groupe en tant que tel, et non seulement des individus — une telle approche est proprement impossible à tenter dans une conférence aussi brève. Il faudrait, en effet, tenir compte de tous les problèmes sociologiques de la succession et de l'élection, des problèmes aussi touchant à la base de cette couche — le vaste groupe de riche noblesse dont sortaient les futurs magnats. Il faudrait s'arrêter également sur les problèmes de la psychologie des jeunes individus et groupes s'efforçant de monter les échelons de la hiérarchie sociale : jeunes arrivistes, magnats de première génération — ainsi que sur les diverses voies de cette promotion. On ne pourrait pas non plus laisser de côté les différences régionales, ethniques et religieuses — problème de grande importance dans un Etat multinational. Les grandes familles lituaniennes et ruthènes avaient joué un rôle essentiel dans le processus d'évolution de groupes seigneuriaux vers l'élite de magnats (seconde moitié du XVI^e siècle). Mais dans nos développements, il faudra nous contenter d'une seule constatation à caractère d'axiome : on ne pouvait se maintenir dans le groupe de magnats qu'à condition d'une rapide « polonisation » de la famille. Il faut toutefois se méfier — soulignons-le — de l'erreur qui consisterait à prêter à ce terme le sens qu'il a aujourd'hui ; le terme « polonisation » pourrait, en vérité, faire l'objet d'une conférence à part. Expliquons, pour éviter des malentendus trop graves, qu'il s'agissait, en l'occurrence, de « polonisation » culturelle, d'inclusion dans la sphère d'influence de la culture nobiliaire polonaise, ce qui n'excluait nullement les séparatismes, lituanien pas plus que polonais.

Il en allait de même du problème de la religion : à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, les branches non catholiques des familles de magnats étaient forcées de choisir entre la conversion et la disparition.

Face à des problèmes aussi complexes, il a fallu renoncer à l'approche dynamique du sujet, pour se contenter de l'envisager d'une façon statique, ce qui permettra d'aboutir à des critères de classification simplifiés, certes, mais plus précis et plus concrets. En

adoptant une telle méthode — qui a, en plus, l'avantage d'éliminer, dans les discussions liminaires, une partie de difficultés — je me bornerai à la période où : 1° l'élite nobiliaire est déjà formée et sa composition relativement stabilisée ; 2° sa place et sa fonction dans la société nobiliaire ne subit pas de sérieuses transformations ; 3° la société nobiliaire elle-même ainsi que l'Etat qu'elle avait formé et qui l'influence, ne sont pas devenus l'objet de changements allant jusqu'à démentir notre thèse de départ : le caractère statique de la noblesse et de sa couche supérieure — les magnats. Cette période, ce sont, à mon avis, les six décennies allant de la fin des années trente au déclin du XVII^e siècle.

1638 peut être considérée comme l'année du tournant, ou plutôt la date symbolique ouvrant la période que nous venons de délimiter. Déjà formée, et consciente de son caractère distinct, l'élite nobiliaire entreprend à la Diète une tentative d'établir des critères formels qui la distingueraient de la masse des « messieurs les frères ». Tentative camouflée, d'ailleurs, ce qui témoigne de la faiblesse des magnats. La réponse ne se fit pas attendre : violente protestation de la chambre des députés qui y voit un coup porté au dogme immuable de l'égalité nobiliaire.

Toute l'époque de la République nobiliaire est marquée d'incessants conflits entre trois forces : le roi et son entourage le plus proche, la collectivité nobiliaire, et les « frères aînés », comme on appelait parfois les magnats. Dans la période qui nous intéresse, la cour royale est nettement liée à la couche des magnats ; d'autres alliances de forces n'étaient plus possibles. Certes, la masse des nobles exerçait toujours une très forte influence sur le destin du pays, mais le mécanisme en était assez complexe, et la lutte pour le pouvoir ne se déroulait qu'entre, d'une part, le roi et les magnats qui l'appuyaient, et de l'autre, les groupes de magnats oppositionnels. Cependant, les magnats eux aussi, qu'ils fussent partisans ou adversaires de la cour, s'accordaient parfaitement sur un point : qu'il fallait limiter au maximum la position du roi. A un certain moment, on lança même un projet de réduire la voix du monarque, au sénat, à douze voix de sénateurs ; voilà l'apogée d'un programme de prépondérance, nobiliaire de nom, mais qui était déjà, en réalité, celle des magnats. Le roi, dont les prérogatives étaient en fait, sinon en forme, de plus en plus limitées, n'ose pas

en appeler directement à la noblesse, et il n'y a pas en République d'autres forces sociales sur lesquelles il pourrait s'appuyer.

Il n'en va pas de même des magnats, qui recourent volontiers au mot d'ordre démagogique de « liberté d'or » et à l'épouvantail de *dominium absolutum* — deux slogans avec lesquels chaque noble polonais vient pour ainsi dire au monde — pour soulever des tempêtes oratoires à la Diète et aux diétines locales, voire pour appeler les nobles à s'opposer par l'épée, si besoin, à toute tentative d'accroître l'influence de la cour et du roi. Celui-ci essaie en général de s'appuyer sur des traités internationaux, mais le temps n'est pas encore venu où, pour des raisons aussi bien extérieures qu'intérieures, des ambassadeurs étrangers décideront du déroulement des affaires polonaises.

La période que nous avons choisie est donc celle de l'apogée de l'élite nobiliaire, de sa puissance et de sa position dans l'Etat ; c'est en même temps la période du plein épanouissement de ses traits caractéristiques les plus typiques, tant négatifs que positifs, du point de vue des intérêts de l'Etat. Ajoutons que « messieurs les frères », nettement hostiles à la couche des magnats, avaient tendance, tout aussi que la grande majorité des historiens polonais, à en relever avant tout les défauts. Dans une situation où la noblesse était très sûre de sa force, au point d'identifier ses intérêts à ceux de l'Etat, comme le constatent plusieurs témoignages contemporains, la contradiction flagrante entre la fiction idéologique de l'unité nobiliaire et l'absence d'une effective égalité en droit, sans parler de l'égalité tout court, était une source permanente de tensions sociales qui dégénéraient souvent en conflits violents, voire en guerres civiles.

Ayant ainsi délimité le cadre chronologique dans lequel nous allons chercher les facteurs déterminant l'élite de la société nobiliaire, précisons encore ce que nous comprenons par le terme « facteur déterminant ». Ce terme peut traduire quatre groupes de problèmes entièrement différents :

1° il peut s'agir d'un système de critères arbitrairement imposé par l'historien, qui l'aura déduit à partir d'une étude comparative de sociétés se trouvant à une étape de développement analogue, ou bien d'une étude limitée à une seule société ou un seul Etat ;

2° il peut s'agir d'un critère formé, inconsciemment ou cons-

ciemment, d'une manière spontanée ou systématique, en l'occurrence par la société nobiliaire prise dans son ensemble. Le plus célèbre mémorialiste polonais du XVII^e siècle, Jan Chryzostom Pasek, savait parfaitement qui était magnat, bien qu'il n'eût sans doute pas été capable d'en donner une définition. En revanche, il n'y avait pas de définitions scientifiques, les dictionnaires de ce temps en témoignent ;

3° il peut s'agir également de l'idée que l'élite se fait d'elle-même, et qui lui fait accepter certaines personnes et tenir à distance ou rejeter d'autres. Des exemples de carrières conduisant, soit par l'armée, soit par le service à la cour, aux plus hauts postes ministériels, attestent que les magnats avaient créé leurs propres critères ainsi que leur propre hiérarchie interne, nulle part formulée, mais combien rigoureuse ;

4° enfin, nous ne pouvons pas éliminer complètement les 90 % de non-nobles. Quels étaient donc les traits qui désignaient, à leurs yeux, un inconnu comme appartenant à une catégorie déterminée de la noblesse ? C'étaient sans doute, en premier lieu, les signes extérieurs de la puissance.

Quel que soit le point de vue que nous auront adopté, nous nous trouverons toujours devant des critères tels que : l'état de fortune et la place tenue dans le système économique, la position dans le système de pouvoir, la position sociale déterminée par des critères institutionnalisés ou non, et enfin, le train de vie. La simple énumération de ces facteurs en tant que déterminant la hiérarchie sociale du groupe étudié, constitue un truisme de plus et, en outre, dans une telle énumération, ces facteurs sont dépourvus de caractère historique.

Pour sortir du cercle de truismes, nous devons, soit décrire la situation telle qu'elle était dans la période historique donnée, soit soumettre les informations tirées des sources historiques et se rapportant à chacun de ces facteurs, à une analyse statistique en vue d'en établir la hiérarchie et d'en étudier les corrélations qui seules, peuvent servir de point de départ à une définition. Ajoutons qu'au cours de toutes ces opérations, effectuées sur des matériaux de source dépourvus de représentativité statistique, nous devons chercher les phénomènes représentatifs, précisément, en éliminant les cas exceptionnels et sans importance pour des définitions générales,

qui sont, par leur nature même, claires et affranchies d'objections et de commentaires.

Les tentatives faites jusqu'à présent — au demeurant, d'une manière peu systématique, et plutôt incidemment — en vue d'établir la ligne de partage en question, ne résistent pas à la confrontation avec les sources ; chacune d'entre elles met habituellement l'accent sur un seul élément : la fortune, le pouvoir (sénat), la généalogie (famille). Je ne parle ici, bien entendu, que des tentatives de chercheurs, que nous avons qualifiées de plus ou moins arbitraires.

Sans prétendre dépasser les limites des constatations les plus générales — car, dans l'état actuel des recherches, il ne saurait être question de dégager les corrélations effectives — nous allons passer en revue les facteurs énumérés comme définissant les magnats comme l'élite de la société nobiliaire.

La fortune. Avec, bien entendu, toutes ses implications qui ne découlent pas que de la propriété foncière. Affirmer que l'aisance d'un noble se mesurait à la seule quantité de terres qui lui appartenaient, serait par trop simplifier le problème. Trois villages bien organisés dans la voïvodie de Kalisz ou de Sandomierz pouvaient apporter un revenu bien plus important que des propriétés beaucoup plus vastes à l'Est, faiblement peuplées, mal aménagées et exposées aux fréquentes destructions. Les auteurs qui avaient essayé d'évaluer l'aisance des nobles uniquement d'après le nombre de villages qu'ils possédaient, n'ont pas obtenu de résultats satisfaisants. Plusieurs exemples de cette époque attestent que l'acquisition d'une grande quantité de terres assurait à peine une position que l'on pourrait définir comme prémisses d'un accès à l'élite. Prémisses indispensables, mais dans certaines limites seulement. Nous pouvons citer des fortunes de magnats où n'entraient que quelques villages, alors que d'autres en comptaient plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines, comme les fortunes monstres des Zamojski, des Radziwiłł ou des Lubomirski. Pour accéder à la couche suprême de la société nobiliaire, il fallait à côté de ses propres terres, disposer d'une certaine quantité de domaines royaux, dont on tirait des profits par une gestion dévastatrice. Le nombre des starosties précédant son nom était signe de la position de l'homme.

Nous n'avons pas prononcé encore le mot « argent », qui avait

pourtant, même dans cette classe sociale et dans ce système, une importance considérable. Les magnats polonais, connus, comme l'écrit Władysław Czapliński, pour l'incapacité de gérer leurs fortunes et pour leur mépris de l'activité économique, avaient néanmoins besoin d'argent comptant, ne serait-ce que pour répondre aux exigences d'un train de vie qui les définissait et les distinguait des autres. Ajoutons qu'aux yeux d'une société où le roi n'était que le *primus inter pares*, il aurait été honteux de ne vivre que de la pension touchée à la caisse royale, comme c'était le cas, à une certaine période, à la cour française. L'argent circulait plutôt dans le sens inverse : on offrait au roi et à la reine de l'argent ou des cadeaux en récompense de l'octroi d'un domaine ou d'une dignité. En revanche, il n'était nullement honteux d'accepter une pension d'un émissaire étranger, de voler l'Etat quand on était trésorier, de ne pas payer le personnel de sa cour ou de faire des dettes. Pour nous résumer : il semble qu'en évaluant le facteur de fortune, il convient de tenir compte avant tout, au lieu d'un simple critère quantitatif — tant de terres, tant de domaines royaux, tant de revenus — de la corrélation entre la fortune et le train de vie ainsi que la position dans le système de pouvoir.

Passons au problème du pouvoir, problème particulièrement compliqué, étant donné aussi bien la théorie que la pratique du régime et de la vie politique dans la République nobiliaire. Plus que la dignité détenue et l'influence sur les affaires d'Etat, c'est — et le paradoxe n'est qu'apparent — le degré d'impunité qui constitue le signe le plus précis d'appartenance à l'élite nobiliaire. Nous avons déjà évoqué la question du sénat : plus de la moitié des sièges y étaient occupés par des représentants d'une noblesse aisée et influente, mais qui ne faisaient pas partie de l'élite aux yeux de leurs contemporains, et n'y seront pas non plus rangés sans doute par les critères complexes qu'auront établis les chercheurs. Remarquons d'ailleurs que ces châtelains — car c'est d'eux qu'il s'agit — n'ont, en dehors du prestige, aucun pouvoir ni sur le plan local, ni au niveau d'Etat. Le pouvoir est détenu par les voïvodes et les ministres, dignités réservées aux hommes dont la position au sommet de la hiérarchie sociale, établie en général depuis plusieurs générations, ne prête pas au doute. Seul le clergé fait exception à cette règle, et encore, seulement dans les premières dé-

cennies du XVII^e siècle, en principe, c'est-à-dire dans la période précédant celle qui nous intéresse ici.

Il faut être magnat pour obtenir la dignité de voïvode, de chef militaire ou de ministre, en revanche, celle-ci n'est nullement une condition d'appartenance à l'élite. Revenons à l'impunité juridique, problème déjà évoqué, et qui est loin d'être négligeable ; elle était due moins à l'argent et à la dignité, qu'à tout un système de subordination — formelle et non formelle — de certains groupes de noblesse. Les armées privées avaient, elles aussi, joué un certain rôle, mais bien moins important que l'on pourrait le croire, sans rapport avec celui de ces groupes de noblesse subordonnée, grâce auxquels on pouvait infléchir le cours des affaires publiques d'une manière constructive ou, plus souvent, hélas, destructive. Les magnats avaient formé ainsi leurs groupes de pression spécifiques : régionaux, par l'intermédiaire de diétines, et professionnels — unités de forces armées.

Le troisième facteur, la famille, ne se ramène pas, à mon sens, uniquement à la position d'une famille déjà établie ou à l'ambition de créer une famille nouvelle, détenant dans la hiérarchie de la société nobiliaire une position nantie de prestige. Le désir de conserver la famille, son rang élevé, son état de fortune, les grands efforts déployés en vue d'asseoir son droit d'appartenir à l'élite sur le critère d'antiquité du nom et de mérites historiques des ancêtres, revêtent d'ailleurs des formes diverses, marquées de particularités spécifiques propres aux différents groupes qui avaient concouru, au fil d'un long processus historique, à former la couche de magnats. Du point de vue qui nous intéresse ici, ce sont les liens de parenté qui constituent un facteur particulièrement important. Par l'intermédiaire des rapports de parenté, même lointaine, se forment aussi des liens de coopération, les alliances de famille contribuent d'une façon essentielle à la naissance de groupes d'opposition cohérents ou de coteries dans l'entourage du roi. L'analyse de ce phénomène, avec toutes ses implications, est indispensable surtout à une approche dynamique du problème des magnats, mais elle joue également un rôle essentiel dans l'étude statique du sujet. On y trouve un indice de l'état d' « imperméabilité » de la frange formant l'élite de la société nobiliaire. Déjà les premières recherches sur l'inaccessibilité croissante de la cou-

che de magnats, à partir de l'étude des alliances de famille — recherches fort imparfaites encore, et opérant d'intervalles de temps trop longs — ont apporté de curieux résultats. En admettant les critères d'appartenance à l'élite les plus généraux et, comme nous l'avons déjà souligné, peu précisés, on obtient, pour la proportion de mariages conclus avec un partenaire n'appartenant pas à cette couche, les données suivantes : jusqu'à la fin du premier quart du XVII^e siècle — 70 %, dans les années 1625 - 1700 — 40 %, au XVIII^e siècle — 18 % à peine.

En continuant sur cette lancée et en alliant à l'analyse statique une analyse dynamique, ce qui permettra d'établir les dépendances entre, d'une part, le facteur de naissance, de parenté, de fortune et, de l'autre, la position dans le système de pouvoir, au large sens du terme, nous obtiendrons un critère particulièrement utile pour toutes les recherches statistiques ; l'importance que l'on attachait en ce temps à l'héraldique ainsi que l'état des recherches héraldiques en Pologne (et non seulement en Pologne) mettent à notre disposition une documentation relativement complète, comparable et permettant des conclusions quantitatives.

Dernier critère : le train de vie, les facteurs extérieurs du prestige. Il semble que l'on peut mettre au premier plan deux éléments qui peuvent servir de base aux recherches dépassant le cadre d'une simple description. Le premier c'est la construction, le second, l'éducation des enfants. Les autres éléments — comme l'éclat extérieur auquel on attachait tant d'importance et qui allait de pair avec une idéologie marquée, entre autres, du mépris des valeurs matérielles, trait qui avait tant frappé les étrangers visitant la République — ne jouaient, à mon avis, qu'un rôle auxiliaire.

Le problème de l'éducation mérite une attention toute particulière, même si l'on ne partage pas — comme c'est mon cas — l'opinion exprimée encore tout récemment, et selon laquelle il constituerait un facteur à part. C'est en étudiant les groupes de nobles « arrivistes » qui, aux confins du XVI^e et du XVII^e siècle, luttaient pour parvenir à la position de magnats, que l'on peut pleinement apprécier l'importance de l'éducation, et aussi de ses méthodes. On est frappé par l'énorme souci qu'ils prenaient à donner à leurs enfants une éducation bien supérieure à celle dont bé-

néféciaient les enfants de la majorité des nobles. C'était une préparation à l'activité politique, mais c'était aussi un facteur déterminant le prestige et la place dans la hiérarchie sociale.

En m'efforçant de présenter ici d'une manière la plus générale — la seule qu'autorise le cadre chronologique — une caractéristique des magnats polonais en tant que couche sociale (ce qui implique la référence aux catégories sociologiques), par une analyse de chacun des facteurs déterminant l'appartenance à l'élite de la société nobiliaire, je pensais en premier lieu aux perspectives de recherches comparatives, voire de recherches embrassant de très vastes étendues historico-culturelles. On sait que de telles recherches sont poursuivies, à partir de techniques modernes, sur les systèmes internationaux du dernier millénaire. S'il est encore trop tôt pour en juger, il est hors de doute que de telles entreprises méritent d'être tentées, avec toute la conscience des difficultés qui s'y rattachent. Les différentes voies de l'étude scientifique du passé, loin de s'exclure, sont, bien au contraire, complémentaires. En le soulignant, je pense notamment au livre de Władysław Czapliński, qui a pour sujet la vie quotidienne des magnats polonais ; par l'abondance d'informations qu'il apporte, fruit d'une profonde exploration de sources, il nous permettra de saisir la forme concrète d'une réalité qui, dans les développements que je viens de vous présenter, a été ramenée de force au niveau de « définitions », « facteurs » et « critères ».

(Traduit par Roman Kornecki)